

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
EN FRANCE**

32, Cours Albert 1^{er}
75008 Paris
Tel : 01-42 25 57 50
Fax: 01-45 62 16 52



**DECLARATION
DE**

**SON EXCELLENCE MONSIEUR
RAYMOND TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**CHEF DE LA DELEGATION
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUX TRAVAUX DE LA 21^{ème} CONFERENCE DES
PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS
UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP21)
ET LA 11^{ème} CONFERENCE DES PARTIES SIEGEANT EN
TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
KYOTO (MOP11)**

Paris, le Bourget, le 07 décembre 2015

Monsieur le Président,

En prenant la parole du haut de cette Tribune, je voudrais, avant toute chose, vous transmettre les salutations du peuple congolais, qui comme d'autres peuples à travers la planète place tous ses espoirs dans ces assises. En son nom, comme en celui du Gouvernement de mon pays, je voudrais ensuite dire au peuple ami français notre sympathie et notre compassion pour l'attaque infâme dont il a été victime à quelques jours à peine de la COP21, attaque orchestrée par les forces du mal et qui a endeuillé toute une nation, sans pour autant fort heureusement amener celle-ci à renier les valeurs qui font sa singularité et en font un modèle d'humanité à savoir, les valeurs de liberté, de fraternité et de tolérance. Je voudrais enfin remercier le gouvernement français pour son hospitalité et pour l'accueil, combien amical, réservé aux différentes délégations, dont la mienne, mais aussi, **Monsieur le Président**, vous féliciter pour le consensus porté sur votre personne pour présider aux présentes assises.

Monsieur le Président,

Il y a 23 ans, à Rio de Janeiro, nous nous sommes collectivement engagés, après d'âpres négociations, à inverser la dangereuse courbe des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité de l'homme et sources d'un dérèglement effréné des équilibres climatiques à l'échelle planétaire. Les conférences des Parties qui se sont tenues depuis lors nous ont tout d'abord permis de parvenir à mettre en place le Protocole de Kyoto. Par la suite, l'adoption de la Feuille de Route de Bali, puis de la Plateforme de Durban, nous ont permis d'arriver aux présentes assises. Les seuls bémols sont le désengagement unilatéral par certains pays du protocole de Kyoto, d'une part, et d'autre part, la non-ratification des amendements de Doha qui ouvrent la voie à la deuxième période de ce protocole.

Nous espérons fermement que le précédent fâcheux de Kyoto ne se répètera point et que l'accord que nous négocions actuellement ne connaîtra pas le même sort et qu'il sera réellement appliqué.

Pour ce faire, une mobilisation générale des Etats du Monde à lutter contre les changements climatiques qui, aujourd'hui, sont une réalité indéniable, s'impose. Par-delà la participation forte et de haut niveau à ces assises, la meilleure expression de cette mobilisation générale, ce qui répond aux multiples attentes et permet tous les espoirs, est que la COP21 accouche d'un Accord global, ambitieux, juridiquement contraignant et qui donc engage tous les Etats parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Un accord qui accorde une grande importance aux actions d'adaptation et qui, en ce qui concerne l'atténuation, prend en compte le principe de différenciation au regard de la responsabilité historique des pays développés.

Cet objectif est à notre portée, pour peu qu'individuellement et collectivement nous fassions preuve de volonté.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, qui a soumis sa contribution prévue, déterminée au niveau national le 18 août 2015, entend prendre pleinement sa part dans la nécessaire mutualisation des efforts afin de rétablir les équilibres climatiques.

En dépit de son statut de faible émetteur, elle s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de gaz à effet serre de 17 % entre 2020 et 2030 par rapport à une trajectoire du maintien de statu quo. C'est un effort considérable pour un pays qui entre résolument dans sa phase d'émergence, après une période d'instabilité due à des guerres et troubles injustes, caractérisés par le pillage de ses ressources naturelles. La République Démocratique du Congo estime donc, qu'une fois de plus, elle vient de démontrer sa bonne volonté quand à l'effort attendu de tous les Etats pour maintenir le niveau de la hausse de température globale en dessous de 1.5 degrés Celsius d'ici la fin du siècle et garantir ainsi une vie meilleure aux générations futures. Compte tenu de ses vastes superficies forestières qui rendent des services environnementaux appréciables à l'humanité, elle voudrait en retour que les acquis de la REDD+, à la Conférence de Varsovie, soient tout naturellement maintenus dans le nouvel accord.

Par delà l'adaptation, les priorités portent aussi sur le transfert de technologie, sur le renforcement des capacités, sur le financement, sur la résilience face aux changements climatiques ainsi que sur la réduction des gaz à effet de serre par le développement de sources d'énergie renouvelables.

Avec son réseau hydrographique équitablement réparti sur son territoire, la République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 100.000 MW, dont environ 44.000 MW pour le seul site d'INGA. Son potentiel énergétique est donc en mesure de subvenir non seulement à ses propres besoins, mais également à ceux de ses voisins et au-delà, contribuant ainsi à la décarbonisation du mix énergétique de la région.

Monsieur le Président,

Pour que l'Accord de Paris ouvre véritablement la voie vers une plus grande ambition collective, il devra contenir des dispositions relatives à un processus de réévaluation des engagements individuels des Etats. Le mécanisme de révision des contributions nationales ainsi envisagé aura pour objectif de parvenir à une révision complète des engagements pris par les pays développés dans le cadre du protocole de Kyoto, de comptabiliser les efforts des pays en développement et de permettre une évaluation différenciée des moyens de mise en œuvre des engagements sous la Convention.

En d'autres termes, la révision devrait sous-tendre une évaluation de la façon dont l'ensemble du système d'engagements sous la Convention est mis en application afin de fournir des moyens de mise en œuvre aux pays en développement plutôt que de, simplement, évaluer la mesure dans laquelle les pays en développement entreprennent des actions d'atténuation. A terme, l'objectif de limitation de température globale à l'horizon 2100 est atteignable, à condition d'en accélérer la dynamique. Idéalement, la révision de ces contributions nationales pourrait être faite tous les 5 ans, pour permettre de relever les ambitions individuelles avant 2020 et d'améliorer progressivement la trajectoire collective vers un monde moins carboné.

En ce qui concerne la transparence dans l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des actions et du soutien, la République Démocratique du Congo estime que la portée de la transparence devrait aussi être élargie aux obligations des pays développés vis-à-vis de l'appui à l'adaptation ainsi qu'aux questions liées au renforcement des capacités.

La croissance économique des pays en développement dans un contexte de développement plus sobre en carbone, exigera la transformation du « fardeau » de la lutte contre le changement climatique en « solutions et bénéfiques » pour un monde plus juste. Cela passera notamment par la mise à disposition de ressources financières accrues, prévisibles, nouvelles et additionnelles permettant de surmonter les surcoûts que représentent les investissements « climato-compatibles » en comparaison aux investissements traditionnels.

Pour terminer, **Monsieur le Président**, avec ses 2 milliards d'habitants en 2050, l'Afrique est susceptible, du fait des changements climatiques, d'être confrontée à une pression supplémentaire sur son système de production agricole déjà fragile, qui risque de la plonger dans une insécurité alimentaire. Cette insécurité alimentaire et un stress hydrique accru seront vraisemblablement des sources d'instabilité sociale, voir de conflits. Voilà pourquoi, plus que jamais, nous devons, dans les négociations en cours, surmonter l'égoïsme et privilégier une coopération agissante, dans un cadre gagnant-gagnant.

Il en va de l'avenir de l'humanité. Il en va de l'avenir de la progéniture de chacun de nous.

Ensemble, et sans plus attendre, c'est-à-dire, ici et maintenant, faisons preuve de responsabilité et convenons donc des éléments fondateurs du futur accord qui régira la gouvernance climatique mondiale.

Je vous remercie.